

DIAL 3362

PÉROU - « Prendre des décisions concernant mon corps est mon droit. » Entretien avec Angela Villón Bustamante, travailleuse du sexe autonome

Nieves Vargas Coloma

lundi 7 mars 2016, mis en ligne par [Dial](#)

Dans ce numéro de mars 2016, DIAL consacre deux articles aux organisations de travailleuses sexuelles qui, de manière autonome vis-à-vis des institutions étatiques, prennent la parole, affrontent les problèmes concrets qui sont les leurs et luttent pour le respect et la prise en compte de leurs revendications. Entretien conduit par Nieves Vargas Coloma et publié dans [Noticias Aliadas](#) le 21 août 2015.

Angela Villón Bustamante est présidente du Mouvement des travailleuses du sexe du Pérou, organisation fondée en 2009 qui regroupe des organisations de travailleuses du sexe de différentes régions du pays et qui, à son tour, fait partie de la Plateforme latino-américaine des personnes qui exercent le travail sexuel ([PLAPERTS](#)), créée en 2010, dont font partie des organisations du Brésil, de Colombie, d'Équateur, du Mexique et du Pérou.

Dans cet entretien réalisé par Nieves Vargas, collaboratrice de Noticias Aliadas, Villón revendique son statut de travailleuse du sexe autonome et exige le respect des décisions qu'elle prend concernant son corps car, affirme-t-elle, c'est son droit.

Que proposent le mouvement et la plateforme que tu diriges et dont tu fais partie, respectivement ?

Nous menons des activités de plaidoyer auprès des autorités pour la reconnaissance du travail sexuel, sa décriminalisation, l'exercice plein et entier de la citoyenneté et le respect des droits des personnes qui exercent le travail sexuel, le droit à vivre une vie sans violence, mauvais traitements ou violation de nos droits. Nous mettons surtout l'accent sur le plus grave de nos problèmes, la violence policière. Nous subissons quotidiennement les extorsions, les viols, les vexations de la police. En outre, le contexte ne nous est pas favorable, le moralisme est un obstacle ; le judéo-christianisme, le conservatisme, le machisme, tous ces éléments du contexte social nous rendent invisibles lorsque nous revendiquons des droits et c'est un combat quotidien.

Dans ce contexte, certains affirment que le travail sexuel est une atteinte aux droits humains de la femme, que c'est une activité à haut risque et qu'elle ne doit pas être considérée comme une activité professionnelle car il facilite l'exploitation sexuelle et la traite des femmes. Que penses-tu de cette affirmation ?

Je me considère comme féministe et ma position, en tant que femme, indépendamment du fait que je suis une travailleuse sexuelle, est que j'ai des droits sur mon corps, que j'ai le droit et la liberté d'avoir des

relations avec qui je veux, quand je veux, à l'heure où je le veux, car c'est ma décision, personne ne m'y oblige. Que je sois rémunérée ou non, c'est sans importance, la question ici est que je brise le moule de comment nous les femmes devons nous comporter.

Ce que nous réclamons nous, c'est la reconnaissance ; tant que nous ne serons pas reconnues se posera le grave problème de la violence institutionnelle parce que, malheureusement, la police se conduit d'après l'idée que nous sommes des délinquantes et que ce que nous gagnons est un butin que nous devons partager avec elle. Le fait de ne pas être reconnues crée le problème de la clandestinité, qui favorise la formation des mafias d'exploitation sexuelle.

Le travail sexuel n'est pas reconnu. Est-il considéré comme un délit au Pérou ?

Il n'est pas reconnu mais il n'est pas considéré comme un délit, ni même comme une faute. Le Pérou fait partie des pays réglementaristes ; même le ministère de la santé le reconnaît dans sa réglementation et nous traite comme travailleuses du sexe. L'État le reconnaît mais aucune loi ne le reconnaît expressément. Nous sommes dans les limbes.

Les conséquences de ce manque de reconnaissance sont la criminalisation, les mafias d'exploitation sexuelle et tous les problèmes d'insécurité car, quand nous parlons d'insécurité citoyenne, il faut ajouter que ceux qui devraient assurer notre sécurité sont nos plus grands oppresseurs.

Nous ne pouvons avoir accès à rien, ni aux programmes de logement ni aux programmes d'accès au crédit, ni même au programme de santé car si je veux, par exemple, bénéficier de l'assurance de santé complète, à laquelle n'importe qui a droit, je ne peux pas indiquer que je suis une travailleuse du sexe ; je peux en bénéficier en tant que n'importe qui d'autre, sauf comme travailleuse du sexe.

Quelles pourraient être les solutions ?

Une des principales propositions que nous formulons c'est celle de la reconnaissance du travail sexuel. Nous avons présenté au Congrès de la République une proposition de loi pour laquelle, jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas eu de réponse. La seule chose que la proposition demande, c'est la reconnaissance du travail sexuel. Nous savons que les mafias ne disparaîtront pas mais au moins, leur importance diminuera.

Une autre des propositions que nous avons présentées, au niveau local, ce sont les zones de travail sexuel sûr. Nous ne voulons pas de zones roses, nous ne voulons pas de zones d'alternet, ce que nous voulons avant tout c'est la reconnaissance pour que nous puissions pour commencer à organiser les choses, et qu'on ne nous mette pas dans une seule zone ; que, dans les quartiers où se pratique le travail sexuel, soient délimitées des zones de travail sexuel sûr, définies par certaines conditions : par exemple, qu'elles soient à 200 mètres des églises, des logements ou des collèges. Ce pourrait être une zone industrielle, avec par exemple des horaires définis, où la présence de la police ou des veilleurs de nuit ne serait pas synonyme de répression mais de garantie de notre sécurité.

Quelles sont les avancées réalisées concernant vos droits ?

Il y a eu plusieurs avancées importantes depuis que l'organisation est née. Une des grandes avancées est que maintenant, nous pouvons parler en notre nom. Auparavant ce sont les institutions féministes qui parlaient pour nous. Malheureusement, à l'époque où les lois du Code pénal sur le thème de la prostitution ont commencé à être adoptées, ces institutions nous ont toujours considérées comme des victimes ; en conséquence toutes les lois qui nous concernent sont des lois qui nous victimisent.

Par exemple, le code pénal dit que toute personne qui profite du travail sexuel est un proxénète. Le problème est que les filles s'associent ; par groupe de deux à quatre, elles louent un appartement pour pouvoir offrir des services sexuels ; arrive la police intervient et celle qui a signé le bail est accusée de proxénétisme et le propriétaire de l'appartement aussi. Cela nous contraint à la clandestinité car cela nous empêche de louer un appartement.

Le problème aussi est que la loi dit que « la personne qui vit grâce au revenu de la travailleuse du sexe est un souteneur ». De ce point de vue, mes enfants sont des souteneurs. Si, par exemple, je dis à mon mari qu'il vaut mieux qu'il ne travaille pas parce qu'il gagne beaucoup moins que moi et que je préfère qu'il s'occupe des enfants, alors il se convertit aussi en souteneur. Il n'en serait pas de même si j'étais médecin, comptable ou avocate.

De quelle manière sont liés travail sexuel et traite des personnes ?

La traite des personnes existe mais elle n'est pas considérée comme un véritable problème. La police connaît les mafias impliquées, les gens qui pratiquent la traite, ceux qui s'enrichissent à nos dépens, elle le sait mais elle touche sa part. Nous avons désactivé de nombreuses mafias de policiers corrompus qui s'organisent, travaillent en bande.

L'expérience de toutes ces années passées à travailler pour désactiver ces mafias de policiers corrompus montre qu'après une dénonciation, les mafias sont désactivées. Tu sais comment ils les désactivent ? Ils envoient les policiers dans différents commissariats. Mais elles se réactivent par la suite et les nouveaux arrivés s'organisent à nouveau.

Vu que nous les avons dénoncés, ils nous envoient des tueurs ; ils m'ont déjà menacée de me mettre un coup de couteau, et dit qu'ils avaient déjà engagé la personne qui va me poignarder pour que je me tienne tranquille, que je cesse de dénoncer les mafias.

Tu me demandes si nous avons avancé. C'est comme nager à contre-courant. Oui, nous avons avancé car maintenant nous prenons la parole, nous signalons les problèmes, nous n'avons plus peur, mais cela a aussi un coût ; nous nous sommes convaincues que si nous devons mourir, nous mourrons debout, mais plus à genoux. Au moins nous exposons au grand jour tous ces problèmes, dont on ne parlait pas avant.

Quel est le nombre de travailleuses sexuelles qui font partie du Mouvement comparé au nombre de celles qui n'en font pas partie ?

En 2002, quand a été organisée la Vigilance sentinelle [des maladies transmissibles], 250 000 travailleuses du sexe se sont présentées au niveau national, à Lima, 60 000 ont été reçues. Je ne dis pas que toutes font partie de l'organisation.

Nous sommes en 2015, et il doit y avoir encore plus de travailleuses sexuelles. Nous disons toujours que nous formons un grand groupe social pour lequel sont requises des réponses d'ordre social.

Comment progresse le mouvement en Amérique latine ?

Nous avons une activité de plaidoyer au niveau latino-américain. Nous avons par exemple participé à des congrès nationaux dans chaque pays, pour y parler du travail sexuel, de notre vulnérabilité, des enjeux qui sont les nôtres, des solutions que nous proposons, à Amnesty International par exemple. Nous voulions qu'Amnesty, en tant qu'institution mondialement reconnue, puisse formuler des recommandations nous concernant. Et cela a eu lieu le 11 août. Lors de son congrès international, Amnesty a décidé de nous apporter son soutien, de suggérer que cette question soit traitée comme il se doit, avec la reconnaissance de notre travail et de tous nos droits.

En conclusion, que souhaiterais-tu ajouter ?

Nous nous efforçons de faire que les politiques changent, qu'elles fassent une place, dans le respect, au travail sexuel. L'exploitation sexuelle est une chose, c'est un délit, la traite est un délit ; le travail sexuel autonome et le respect des décisions que je prends concernant mon corps, car c'est mon droit, sont d'autres choses.

Nous défendons le travail sexuel autonome, libre d'exploitation, le respect de nos droits, la sécurité et la liberté de nos décisions.

- **Dial - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3362.**

- Traduction de Françoise Couëdel pour Dial.

- Source (espagnol) : [Noticias Aliadas](#), 21 août 2015.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la traductrice, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.